

Objectifs

Obtenir la certification DPO agréée CNIL, qui valide les compétences et savoir-faire des DPO en se référant aux 17 exigences énumérées par la CNIL, réparties sur les 3 domaines suivants :

- Réglementation générale en matière de protection des données et mesures prises pour la mise en conformité
- La responsabilité
- Mesures techniques et organisationnelles pour la sécurité des données au regard des risques

PUBLIC VISÉ :

Toute personne qui met en œuvre la conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein de l'organisme.

PRÉ-REQUIS :

Connaissances globales du fonctionnement d'une entreprise.

PÉDAGOGIE & SUPPORTS :

Des phases pratiques et théoriques sont organisées en alternance, avec pour supports, les outils pédagogiques suivants :

- Cours théoriques : définitions, notions clés, acquisitions méthodologiques.
- Étude de cas.
- Exercices théoriques et pratiques.
- Supports visuels et documentaires.

DURÉE :

5 JOURS - 35H

(32h en présentiel et
3h de travail personnel)

FORMATION + EXAMEN : 3 290 € HT

Programme

1. Principes généraux : contextualisation et éléments de cadrage à l'attention de tous les publics.
2. Dispositions générales : champ d'application matériel et territorial, définitions principales, principes relatifs au traitement des données à caractère personnel, licéité, catégories particulières de données, condamnations pénales et infractions.
3. Droits de la personne concernée : transparence et modalités, information et accès aux DCP, rectification et effacement, portabilité, droit d'opposition et prise de décision individuelle automatisée.
4. Responsable de traitement et sous-traitant : obligations générales, mesures techniques et organisationnelles, protection des données dès la conception ou par défaut, responsables conjoints du traitement, représentants des responsables de traitement, sous-traitant, registre des activités de traitement.
5. Responsable de traitement et sous-traitant : sécurité des DCP, Sécurité du traitement, violation de données, notification à l'autorité de contrôle, communications aux personnes concernées, analyse d'impact, consultation préalable.
6. Responsable de traitement et sous-traitant : délégué à la protection des données, désignation, fonction, missions, codes de conduite et certification.
7. Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers ou organisations internationales : principe général, adéquation, garanties appropriées, règles d'entreprises contraignantes, dérogations.
8. Autorités de contrôle indépendantes : compétence, missions et pouvoirs, coopération et cohérence, voies de recours, responsabilité et sanctions, dispositions relatives à des situations particulières de traitement, actes délégués et actes d'exécution.
9. Loi Informatique et Libertés - Dispositions spécifiques : traitements de données à caractère personnel dans le domaine de la santé et relatives aux personnes décédées, cookies et autres traceurs, répertoire national d'identification des personnes physiques, vidéosurveillance vs vidéoprotection, Infractions pénales.
10. Examen blanc : entraînement sur un QCM type, répondant aux exigences du référentiel CNIL « de certification des compétences du délégué à la protection des données (DPO) ». Avec correction et commentaires du QCM.

L'examen DPO proposé par Apave Certification a été agréé par la CNIL en novembre 2019 (N° d'agrément : 2019-138) et permet de faire reconnaître objectivement vos compétences en tant que DPO. D'une durée de 3 heures et comprenant 120 questions, il est dispensé à l'issue de votre formation.

La réussite à l'examen est sanctionnée par l'envoi du certificat C by Apave délivré par Apave Certification, permettant de vous différencier sur le marché du travail comme DPO aux compétences reconnues par la CNIL